

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2025
COMPTE RENDU SOMMAIRE LE 19/11/2025

❖ **DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

- ❖ De signer le devis de l'Association Intercommunale de Musique et de Danse du Pays de Forcalquier et de la montagne de Lure relatif à la prestation de musique et de chant pour les écoles de Villeneuve pour un montant annuel de 14 022 € TTC pour l'année 2025-2026.
- ❖ De retenir la proposition, après consultation, de l'entreprise Provence Froid pour la fourniture et la pose d'une ventilation dans un des locaux commerciaux communaux pour limiter les odeurs à proximité de logements, pour un montant de 4 039.50 € HT.
- ❖ De retenir la proposition de la Sté URBELEC pour la fourniture, pose et installation d'une borne foraine sur le Place Ricaude, pour un montant de 4 700 € HT.
- ❖ De signer un devis avec ARTES JEUNESSE pour les frais du séjour ski du 12 au 17 janvier 2026, pour les 74 élèves de CM2, pour un montant de 218.50 € par enfant, et une adhésion d'un montant de 50 €, soit un coût total de 16 219 € TTC.
- ❖ De signer le devis de XP Fibre, propriétaire des réseaux Fibre, pour l'enfouissement de réseaux de télécommunications dans le Centre ancien, pour le compte de la Commune pour un montant de 17 035.50 € HT.
- ❖ De signer un devis relatif à la fourniture et à la livraison des repas de la crèche avec SAS Les Bocaux de Mamie du 20 au 31 octobre 2025 au prix de 963.50 € HT.
- ❖ Après consultation, de retenir la proposition de l'entreprise Fabelec pour la fourniture et la pose de tableaux électriques afin de pouvoir remplacer des équipements électriques de cuisson au restaurant scolaire, pour un montant de 1 526.35 € HT.
- ❖ Après consultation, de retenir la proposition de l'entreprise Provence Froid pour la fourniture et la pose d'une braisière et d'une sauteuse au restaurant scolaire pour un montant de 26 327.03 € HT.

❖ **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025**

♦ **EXAMEN DES DELIBERATIONS**

1. N° 2025-06 11-01 ENVIRONNEMENT – PNRL : APPROBATION DE LA CHARTE 2025-2040

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se déclare favorable à l'adoption de la charte du Parc du Lubéron.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. N° 2025-06-11-02 DLVA – CONVENTION DE GESTION DES ARCHIVES ENTRE DLVAGGLO ET LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion des archives entre DLVA et la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

3. N° 2025-06-11-03 FONCIER – 3FSUD / PROJET LES LOUVES : CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la commune à consentir les servitudes de passage de réseaux et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération adoptée à l'unanimité

4. N° 2025-06-11-04 RH – AUXILIAIRE DE PUERICULTURE : SUPPRESSION DE POSTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, supprime le poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet à compter du 01/11/2025.

Délibération adoptée à l'unanimité

5. N° 2025-06-11-05 RH – ADJOINT TECHNIQUE : CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 01/01/2026 pour une quotité de 28h.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. N° 2025-06-11-06 DLVA – ECLAIRAGE PUBLIC : EXTINCTION NOCTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'extinction nocturne à partir d'une heure du matin jusqu'à cinq heures sur tout le territoire de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

7. N° 2025-06-11-07 DLVA – CLECT : APPROBATION DU RAPOORT DU 26/09/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les dispositions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 26/09/2025.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fin de la séance à 20H30.